



## CONSEIL MUNICIPAL du 23/05/2019

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-  
représentés :12

Votants : 12

Le vingt trois mai de l'an deux mil dix neuf à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Eliane BRELIVET Adjointe au Maire de Locronan.

Etaient présents : Jacqueline LE GAC, Adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, Adjointe au Maire, Thierry CAUBET, Adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Véronique LEFEVRE, Ludovic KERLOCH, Venec LE MENER, Rémy LE PAGE, David SALM

Procuration : Monsieur Antoine GABRIELE a donné procuration à Madame Jacqueline LE GAC, Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Béatrice FERZOU a donné procuration à Madame Véronique LEFEVRE

Absent : Monsieur Stéphane LE DOARE

Secrétaire de séance : Monsieur David SALM

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil

### Ordre du jour :

- Automatisation des parkings : informations
- Exposition consacrée aux œuvres de Jacques de Maillé : autorisation de signature d'une convention de prêt et dépôt
- Décisions modificatives au budget primitif communal
- Clos du Nevet : reconduction de l'emprunt
- Ecole : étude Radon
- Questions diverses –Personnel ALSH : évolution

### 1- AUTOMATISATION DES PARKINGS-MARCHÉ- INFORMATIONS

Madame BRELIVET informe les élus qu'après informations d'une part et analyse des offres par la commission d'appel d'Offres d'autre part, celle-ci a décidé de déclarer le dossier dans suite

Les membres du conseil sont invités à prendre acte de la position retenue.

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Automatisation parking- marché classé sans suite par la CAO-	12	0	0

## 2- EXPOSITION CONSACRÉE AUX ŒUVRES DE JACQUES DE MAILLÉ

Madame BRELIVET informe les membres du conseil qu'une exposition de l'œuvre de Jacques de Maillé, peintre aquarelliste de la Marine et de la Bretagne (1915-1974) est programmée au Musée de LOCRONAN du 07 juillet au 25 août.

Afin de formaliser ce projet, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer une convention de prêt et de dépôt.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention de prêt et de dépôt

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention exposition consacrée à Jacques de Maillé	12	0	0

## 3- DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

La Trésorerie nous a informés qu'en 2016 une taxe d'aménagement de 49.47 € a été comptabilisée à deux reprises. Il est proposé de corriger comme suit cette opération.

### Section investissement dépenses

Compte 10226 : Taxe d'aménagement : +49.47

Compte 020 : dépenses imprévues : -49.47

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de modifier comme présenté le budget communal à la section d'investissement

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Décision modificative du budget communal	12	0	0

#### 4-CLOS DU NEVET –RECONDUCTION DE L'EMPRUNT

Madame BRELIVET expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler le prêt crédit relais qui finance les travaux résiduels du « clos du nevet » pour un montant de 430 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne pays de Loire .

Le montant emprunté sera de 430 000 € avec un taux fixe de 0.71 % au lieu de 1.51 %, ce sur 3 ans, mobilisable dès le constat de l'échéance de l'ancien emprunt. Il est prévu un amortissement « in fine », le paiement des intérêts à terme trimestriellement et sans pénalités ni indemnités en cas de remboursement anticipé. La commission d'engagement sera de 0.30% du montant prêté.

Madame BRELIVET demande qu'on autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de souscrire une somme de 430 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour 3 ans aux conditions suivantes :

Taux fixe de : 0.71 %

Amortissement « in fine » : intérêt trimestriel

Commission d'engagement de : 0.30%

Dit que le budget prévoira les crédits pour chaque échéance

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Ligne de crédit pour 3 ans auprès de la caisse d'Epargne	12	0	0

#### 5-ECOLE : ETUDE RADON

Madame BRELIVET informe les élus qu'il a été saisi par l'inspecteur de l'Education Nationale d'une demande relative à la prévention des risques liés à l'exposition au radon dans les écoles publiques.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide de confier la mission d'étude RADON à l'école au cabinet Reagih Environnement de l'HÔPITAL CAMFROUT pour un montant de 490.80 € TTC

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Etude RADON	12	0	0

Affaires diverses dont personnel

### 6-POSTE D'ACCUEIL de la Mairie.

Madame BRELIVET informe les membres du conseil du départ de l'agent d'accueil à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Il est proposé de modifier son poste à ce jour défini à hauteur de 17h30 par semaine et de le porter à 22 heures. Rappelons qu'il était passé de 26 heures à 17h30.

Si une telle décision était retenue, elle se traduirait par une suppression d'un poste permanent à 17h30, aujourd'hui occupé par une contractuelle et par la création d'un poste permanent à 22 heures hebdomadaire.

Vu la saisine préalable du comité technique,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré

Décide la suppression d'un poste d'agent d'accueil à temps non complet de 17h30 hebdomadaires et la création d'un poste d'agent d'accueil (fiche de poste : filière administrative catégorie C) à temps non complet de 22 heures hebdomadaires.

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Suppression-crédation de poste	12	0	0

Informations personnel ALSH : du fait de l'absence d'une salariée, une autre est en remplacement jusque fin septembre

### 7-DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le collectif d'auteurs finistériens : L'assassin habite dans le 29, a formulé une demande de subvention de 100 € car il s'est produit le dimanche 12 mai 2019 dans le cadre du salon du livre policier.

Si la décision est retenue, il est proposé de faire une décision modificative au budget communal en fonctionnement :

6411 : frais de personnel : -100 €

6574 : subventions aux associations : 100 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré

Décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'association « l'assassin habite dans le 29 »

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Demande de subvention de 100 €	12	0	0

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré  
Décide la modification suivante au budget ;

décision modificative au budget communal en fonctionnement :

6411 : frais de personnel : -100 €

6574 : subventions aux associations : 100 €

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives au budget	12	0	0

## 8-DEMANDE DE STAGE AUPRES DE L'ALSH

Comme tous les ans, des stagiaires souhaitent intervenir au sein du Centre de Loisirs pendant la période estivale. Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions à venir avec :

Mewena Coic demeurant à Douarnenez qui interviendrait du 8 juillet au 2 août

et lou Le Moigne de Plogonnec qui interviendrait du 8 au 30 août,

Une autre stagiaire rejoindra l'équipe des camps mais l'identité n'est pas encore connue

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré  
Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions sus visées.

## VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signatures des conventions	12	0	0

## 9-DOSSIER PAVAGE-

Il est proposé de proroger le délai d'exécution du chantier pavage jusqu'au 31 octobre 2019 en accord avec le prestataire sans qu'il n'y ait d'impact sur le contrat ni d'indemnités de part et d'autre à payer.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré

Décide de proroger le délai du chantier pavage et autorise Monsieur Le Maire à formaliser l'accord avec le prestataire

Dit renoncer à toutes pénalités qui seraient dues.

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Pas d'indemnité et délai prorogé	12	0	0